



Commune de Joncherey
Territoire de Belfort

NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2019

COMMUNE DE JONCHEREY

1. Cadre général d budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet www.joncherey.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Une présentation succincte est également consultable sur le site internet de la commune.

Ce budget a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagée, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Région et de la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communale.

2. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2019 représentent 939 541.04 € auxquelles il convient d'ajouter 183 127.93 € de report d'excédent de l'année précédente, soit un montant total de **1 122 668.97 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. La commune prévoit pour l'année 2019 un montant total des dépenses de 846 178.55 € La différence entre les recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement, soit ici 276 490.42 € constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. Cette différence est rajoutée aux montants des dépenses de fonctionnement et reversée en section d'investissement, en recettes. Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élèvera donc à **1 122 668.97 €**.

Les dépenses et recettes de fonctionnement du budget primitif 2019

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	846 178.55	Recettes réelles	939 541.04
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
TOTAL	846 178.55	TOTAL	939 541.04
002		002	183 127.93
TOTAL	846 178.55	TOTAL	1 122 668.97
023	276 490.42		
Total du budget 2019	1 122 668.97	Total du budget 2019	1 122 668.97

3. La section d'investissement

La section d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Les recettes d'investissement espérées pour l'année 2019 représentent 706 427.65 € auquel se rajoute le virement de la section de fonctionnement de 276 490.42 € soit un montant total de recettes attendues de **982 918.07 €**.

Elles sont générées par les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (la construction d'un complexe, la réfection de l'éclairage public...).

Les dépenses d'investissement comprennent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit de matériel, de biens immobiliers, d'études de travaux sur du neuf ou de l'ancien. La commune prévoit pour l'année 2019 un montant total des dépenses de 825 857.71 € auquel il faut rajouter un déficit d'investissement reportée de 157 060.36 €, soit un montant total des dépenses de **982 918.07 €**

Les dépenses et recettes d'investissement du budget primitif 2019

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles	825 857.71	Recettes réelles	706 427.65
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
TOTAL	825 857.71	TOTAL	706 427 65
001	157 060.36	001	
TOTAL	982 918.07	TOTAL	706 427.65
		021	276 490.42
Total du budget 2019	982 918.07	Total du budget 2019	982 918.07

4. Les principaux projets de l'année

- La construction d'un complexe multisport et multi-activités
- Le désamiantage et la démolition de la salle paroissiale
- Changement des châssis et fenêtre dans les écoles (6^{ième} et dernière tranche)
- Remplacement des chaudières du groupe scolaire
- L'élaboration du P.L.U

5. Niveau de l'épargne Brute de l'exercice (CAF) :

Dépenses		Recettes	
Ch.011 Charges à caractère générale	257 550	Ch.13 atténuation de charges	10 368
Ch.12 Personnel	339 909	Ch.70 Produits services	70 765
Ch.14 reversement, péréquation	171 164	Ch 73 impôts à recevoir	617 758
Ch.65 Elus	45 556	Ch.74 dotations, sub.	195 150
Ch.66 charges financières	31 000	Ch.75 autres produits	40 200
Ch.67 charges exceptionnelles	1 000	Ch.76 produits financiers	0
		Ch.77 produits excep.	5 300
		R 002 Résultat à reporter	183 128
TOTAL BP	846 179	TOTAL BP	1 122 669

C.A.F. BRUTE = 276 490

CAF NETTE = 276 490 – 81 500 = 194 990 €

6. L'endettement de la commune au 31/12/2018 : Ratio

- 1 355 habitants au 1^{er} janvier 2019
- 506 920 € encours de la dette au 31/12/2018
- (soit 374.11 €/hab pour une moyenne départementale de 614 €/hab)
- 2.00 années de CAF pour rembourser la dette (CAF/encours de la dette)

7. La fiscalité :

La commune n'a pas augmenté ces taux de fiscalité locale depuis plusieurs années. Pour 2019 les taux restent identiques :

- Taxe d'habitation : 12.51 %
- Taxe foncière : 10.20 %
- Taxe foncier NB : 41.46 %

8. Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

- La commune compte 8 agents titulaires dont 2 à temps NC et un CUI-CAE à 20 h/semaine. Un agent parti en retraite au 01/07/2018 n'a pas été remplacé.
- Les charges du personnel (chapitre 012) s'élèvent à 339 909 € et représentent 30.28 % des dépenses de fonctionnement, 33 % en 2018.

9. Conclusion

Malgré la baisse des aides et dotations de l'Etat qui rend l'équilibre budgétaire des collectivités de plus en plus tendu, notre commune s'efforce de maîtriser quotidiennement toutes ses dépenses afin de maintenir ses investissements et préserver son sens du service public.